

Annexe 2 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des revêtements

Date de mise à jour : 28 Août 2026

Notre analyse

Dans cette annexe 2 il est précisé comment vérifier les performances des appareils portables à fluorescence X utilisés pour mesurer le plomb. Avant les tests, l'appareil est calibré puis contrôlé à l'aide d'échantillons de référence contenant des concentrations connues de plomb, ainsi que sur différents supports et revêtements.

Quatre points sont vérifiés : la justesse des mesures, leur répétabilité, leur fiabilité selon les supports et revêtements analysés et leur stabilité en fonction de la température. L'appareil doit notamment présenter un écart entre les mesures suffisamment faible pour être considéré comme fiable.

Annexe 2 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des revêtements

CRITÈRES DE PERFORMANCE DES APPAREILS PORTABLES À FLUORESCENCE X POUR LES MESURES DE PLOMB DES REVÊTEMENTS À VÉRIFIER AVANT LEUR CESSION ET LORS DE LEUR MAINTENANCE

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Traitement des peintures
au plomb

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Qu'est-ce que le diagnostic
du risque d'intoxication par
le plomb des peintures
(DRIPP) ?

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Exposition au plomb :
l'INRS publie un dépliant
pour sensibiliser tous les
salariés du secteur du
bâtiment

Cliquez ici pour accéder à cet outil